

PETR DU PAYS GRAYLOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU 9 NOVEMBRE 2023

Le comité syndical du PETR du Pays Graylois, agissant en vertu d'une convocation en date du 2 novembre 2023, s'est réuni dans la salle du conseil de la CC Val de Gray, le 9 novembre 2023, à 18h45, sous la présidence de Didier CHEMINOT, président du PETR.

Nombre de membres en exercice : 25

Quorum : 13

Etaient présents (13) : ABBEY Serge, BLINETTE Alain, CHAUSSE Jean-Pierre, CHEMINOT Didier, CHENEVIER Jocelyn, DEGRENAND Bruno, DEMANGEON Claude, GAUTHIER Claudie, HENNING Frederick, MILESI Nicole, RENEVIER Michel, TODESCHINI Agnès, VILLENEUVE Régis.

Etaient porteurs d'un pouvoir (1) : CHEMINOT Didier (pour GHILES Philippe).

Etaient absents (12): BERTHET Alain, CARTERET Jean-Paul, CLEMENT Christelle, COLINET Patrice, DAGUET Nadine, DOUSSOT Dimitri, GHILES Philippe (pouvoir donné), KOPEC Freddy, NOLY Jean, PAQUIS-OLIVIER Martine, PATE Pierre, SAVIN Thierry.

Secrétaire de séance : TODESCHINI Agnès.



CS/09-11-2023/N°5

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE **ACTES RELATIFS AU PROJET DE TERRITOIRE**

PROGRAMME LEADER 2023-2027

Le président rappelle que le PETR est lauréat du programme européen LEADER 2023-2027, avec 21 autres territoires de Bourgogne Franche-Comté.

Il est doté pour l'animation et la mise en œuvre de ce programme d'une enveloppe financière de 1.591.630 euros.

Pour toute la durée du programme, 4 axes d'intervention ont été retenus, eux-mêmes déclinés en 6 fiches-actions (FA) thématiques et en 2 fiches-actions transversales, respectivement consacrées aux projets de coopération ainsi qu'à l'animation, à la gestion, au suivi et à l'évaluation de la stratégie LEADER.

AXE 1 - Accompagner le territoire dans l'adaptation au changement climatique, en accélérant sa transition écologique, et énergétique (axe obligatoire)

AXE 2 - Développer l'économie de proximité

AXE 3 - Améliorer l'attractivité du territoire, en garantissant un socle commun de services aux citoyens

AXE 4 - Développer les programmes culturels, le sport pour tous, les loisirs et la vie associative

Après une phase de recrutement qui a permis la création du « pôle Europe » (1,5 ETP recrutés), puis une phase de conventionnement avec la Région BFC, le dispositif LEADER entre dans sa phase opérationnelle.

A ce titre, le comité syndical est invité à valider le contenu de la convention LEADER entre le PETR et la Région Bourgogne-Franche-Comté et de ses annexes.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, **à l'unanimité** :

- Approuve le contenu de la convention LEADER entre le PETR et la Région Bourgogne-Franche-Comté, ainsi que ses annexes, telles que présentées en séance

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-200050318-20231109-CS-09112023-N05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2023

Affichage : 17/11/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Didier CHEMINOT
Président

